

HORAIRE DES CUEILLETES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINTE-THECLE

JANVIER À JUIN 2010

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

ORDURES



Les déchets seront ramassés une semaine sur deux, à compter de 5:30 AM, pendant la période hivernale.

RÉCUPÉRATION



La récupération sera ramassée une semaine sur deux, à compter de 5:30 AM, le JEUDI.

Informations générales sur la cueillette des déchets et de la récupération

Veillez noter que pour l'année 2010, la collecte des ordures sera faite par Service Cité Propre. La récupération se continuera avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adevnant le cas où vos ordures ne serait pas ramassés lors d'une journée de collecte prévue, veuillez communiquer IMMÉDIATEMENT avec nous au 418-289-2070 dès que vous constaterez que vos ordures n'ont pas été ramassées. Il est plus facile pour nous de demander aux entrepreneurs de retourner chercher vos matières résiduelles lorsqu'ils sont encore à Ste-Thècle.

Informations concernant la récupération

La cueillette de la récupération se fait aux deux semaines, toute l'année.

La collecte de la récupération se fait le **JEUDI**.

Informations concernant les conteneurs au garage municipal

Nous vous demandons d'amener seulement les gros déchets, la peinture, l'huile et les pneus d'auto et de camion aux conteneurs du garage municipal. Le site est ouvert les samedis, du 15 décembre au 31 mars, de 9h à midi et le reste de l'année, soit du 1er avril au 14 décembre, le site est ouvert les samedis, de 9h00 à midi et de 13h à 16h. Les cartons doivent obligatoirement être déposés dans les bacs de récupération qui vous sont fournis où dans le conteneur bleu à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Cette matière est refusée aux conteneurs municipaux.

Veillez conserver cette feuille, car le verso contient l'horaire de la cueillette 2010.